

05 Juin 2020

Covid-19, qu'avons-nous obtenu pour vous ?

Pour les agents présents sur les sites :

L'UNSA-Ferroviaire a obtenu l'attribution de l'Indemnité Compensatrice Exceptionnelle de Service Restreint (ICESR).
Pour les agents du Matériel, les interventions de vos élus ont permis d'obtenir le doublement de cette indemnité dès le 24 mars.

Dès la décision gouvernementale par ordonnance du 1^{er} avril d'attribuer la « **prime Macron** » ou **PEPA** (Prime Exceptionnelle Pouvoir d'Achat) aux salariés qui ont continué à travailler.

L'UNSA-Ferroviaire a demandé que les agents du Matériel en bénéficient, on attend...

Vos élu-e-s UNSA-Ferroviaire du CSE MI ont réitéré la demande d'attribution de la PEPA dans leur déclaration liminaire du CSE du 23 avril...

Pour toute réponse :

Silence assourdissant de la direction.

Votre délégation UNSA-Ferroviaire ne manquera pas d'assumer ses responsabilités en rappelant régulièrement à l'employeur que sa responsabilité **est d'accorder la Prime Macron**.



Pour les agents en Télétravail :

L'UNSA Ferroviaire a demandé :

- Que les agents placés en télétravail forcé, bénéficient aussi des titres restaurants là où ils étaient appliqués.
- L'application de l'accord télétravail sur le sujet de la participation aux frais de connexion internet.



L'UNSA Ferroviaire a obtenu le versement de 15€ mensuels pour tous les agents en télétravail depuis le 16 mars.

Pour les agents en Activité partielle :

L'UNSA-Ferroviaire a obtenu :

- Le maintien du salaire (100%),
- Le maintien de la prime de travail,
- L'absence d'impact sur le nombre de congés,
- L'absence d'impact sur le nombre des repos.



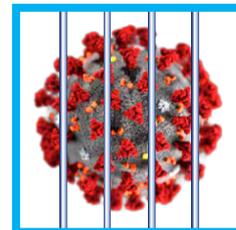
De plus, l'UNSA-Ferroviaire a aussi obtenu l'octroi d'une prime de 30 € pour l'achat de masques pour les déplacements domicile/ Travail.

A ce jour, vos élu-e-s UNSA-Ferroviaire revendiquent :

- La contribution à la restauration de **3,50 €** aux agents qui ont travaillé en présentiel pendant la période du 16 mars au 11 mai 2020 ;
- L'attribution de la « **Prime Macron** » pour l'ensemble des agents qui ont travaillé pendant cette même période.

Tout au long de cette période de confinement, *vos élu-e-s du CSE MI* et *vos représentants locaux* ont contribué au maintien du dialogue social (téléconférences avec la direction et de nombreux CSE et CSSCT) en maintenant autant que possible le lien social avec les agents en présentiel et en télétravail.

Des visites sur sites ont été faites durant cette période afin de vérifier que l'ensemble des agents aient les moyens de travailler en sécurité.



Vos élu-e-s et représentant-e-s locaux sont présents pour vous informer sur la mise en place des dispositifs sanitaires ainsi que sur la bonne application des gestes barrières.

Créateur de lien social !